



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 02/10/2018  
Reçu en préfecture le 02/10/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180925-2018\_07\_PV07-DE

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 19 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD (jusqu'à la délibération 2018.09.197), Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Jean-Luc LAMAISON (jusqu'à la délibération n°2018.09.194), Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Jean Claude ABANADES, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE (jusqu'à la délibération 2018.09.186), Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sylvie BOISSEL pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Annie POUZARGUE pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Sabine AGGOUN
- pris les délibérations suivantes :

**Nombre de conseillers présents : 51**

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 10**

**Monsieur le Président propose de modifier l'ordre de passage des délibérations en regroupant toutes celles qui concernent la définition de l'Intérêt communautaire en administration générale.**

## **ADMINISTRATION GENERALE**

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

### **2018-09-184 : Communication des délibérations du Bureau communautaire et des actes juridiques pris depuis la séance du 3 juillet 2018**

Le Conseil communautaire en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions, étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée par un vote.

### **2018-09-185 : Délégation de certaines attributions du Conseil communautaire au Président**

**A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Conseil communautaire décide de :

- de déléguer à Monsieur le Président :

1-/ la signature des conventions d'occupation ou d'utilisation du domaine public intercommunal.

2-/ toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des concessions dépourvues du caractère de service public, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget.

- d'autoriser Monsieur le Président à subdéléguer une partie de ses attributions déléguées à un ou plusieurs Vice-Présidents, au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoint des services, au directeur des services techniques et aux responsables de service conformément à l'article L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT.

Monsieur le Président rendra compte à chacune des séances du Conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de la présente délégation.

## **TRANSPORTS**

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

### **2018-09-186 : Définition de l'intérêt communautaire de la compétence "création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire" et "création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire"**

**A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Conseil communautaire décide :

- de définir l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » comme suit :

1-/ fourniture, installation, entretien et maintenance des abris – voyageurs affectés aux services de transports publics, dans le cadre des règlements d'intervention de La Cali,

2-/ création ou aménagement d'aires de covoiturage ou de places dédiées au sein de parcs de stationnement public, dans le cadre des règlements d'intervention de La Cali.

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD

Envoyé en préfecture le 02/10/2018

Reçu en préfecture le 02/10/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180925-2018\_07\_PV07-DE

### **2018-09-187 : Définition de l'intérêt communautaire de la compétence "politique locale du commerce et soutien aux activités économiques d'intérêt communautaire"**

**A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Conseil communautaire approuve la définition de l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce et du soutien aux activités commerciales décrite ci – dessous.

- Élaboration de documents de cadrage (schémas, chartes,...) ;
- Élaboration d'une stratégie d'intervention communautaire en matière de restructuration ou modernisation de zones commerciales publiques, c'est-à-dire des zones de maîtrise d'ouvrage publique, en propriété foncière publique, avec une gestion d'Espace communs ;
- Observation et analyse des dynamiques commerciales en lien avec la CCI Bordeaux Gironde ;
- Mise en œuvre d'un débat en bureau communautaire avant toute implantation d'ensemble commercial de moins de 5000 m<sup>2</sup> nécessitant l'expression d'avis communautaire pour les CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial – article L 752-1 du code du commerce),
- Mise en œuvre d'un débat en conseil communautaire avant toute implantation d'ensemble commercial de plus de 5000 m<sup>2</sup> nécessitant l'expression d'avis communautaire pour les CDAC,
- Renforcement des actions de prospection (présence à des salons...) et d'accompagnement à l'implantation pour les activités commerciales susceptibles de renforcer la zone de chalandise et de limiter l'évasion commerciale hors du territoire ;
- Pour les communes de moins de 3 500 habitants et dans le cadre d'un règlement d'aide et de la contractualisation avec la Région Nouvelle Aquitaine :
  - 1-/ Aides financières à l'immobilier d'entreprise commerciale au sens de l'article L. 1511-3 du CGCT
  - 2-/ Aides financières individuelles aux entreprises commerciales au sens de l'article L.1511-2 du CGCT
  - 3-/ Aides financières aux communes pour favoriser la création et le maintien des commerces de première nécessité dans le centre bourg
- Apport d'ingénierie aux communes et aux porteurs privés de projets commerciaux, et/ou les communes, en tant que porteuses d'un bâtiment à usage commercial, pour des projets relevant de l'intérêt communautaire ;
- Avis sur les ouvertures dominicales (obligatoire depuis la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron » du 6 août 2015).

### **2018-09-188 : Définition de l'intérêt communautaire de la compétence "création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire"**

**A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Conseil communautaire décide de définir l'intérêt communautaire de la compétence « Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire » comme suit : création et réalisation de toutes zones d'aménagement concerté nouvelles destinées à l'implantation des activités économiques.

## **POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT**

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

### **2018-09-189 : Définition de l'intérêt communautaire des compétences en matière d'équilibre social de l'habitat**

**A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Conseil communautaire décide de définir :

En matière de politique du logement d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Observatoire de l'habitat et du foncier,
- Appui technique aux communes en matière d'habitat,
- Opérations, à dominante habitat, de recyclage foncier dans le cadre de dispositifs contractuels nationaux en matière de redynamisation des centres-villes. Participation au financement de ces opérations.

En matière d'actions et d'aides financières en faveur du logement social  
tions suivantes :

- Bonification des aides pour les projets de production de logements locaux  
règlements d'intervention de La Cali.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018  
Reçu en préfecture le 02/10/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180925-2018\_07\_PV07-DE

En matière d'action en faveur du logement des personnes défavorisées d'intérêt communautaire les ac-  
tions suivantes :

- Participation au financement des associations œuvrant en faveur du logement des personnes vulnérables.

En matière d'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Toute procédure de type OPAH, PIG, ORI ou régimes comparables,
- Bonification d'aides en matière d'amélioration du parc de logement privé, dans le cadre des règlements d'intervention de La Cali,
- Lutte contre l'habitat indigne (hors pouvoirs de police des maires et hors action sociale communale).

## **ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, GENS DU VOYAGE**

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

### **2018-09-190 : Définition de l'intérêt communautaire de la compétence "action sociale d'intérêt communautaire"**

Et à l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de définir comme suit l'intérêt communautaire en matière d'action sociale :

- Portage de repas à domicile, dont la responsabilité est confiée au CIAS,
- Transport à la demande des personnes à mobilité réduite, dont la responsabilité est confiée au CIAS,
- Plateforme d'ingénierie sociale, dont la responsabilité est confiée au CIAS,
- Équipement de santé pluridisciplinaire et attractivité médicale : La Cali apporte son soutien en ingénierie aux projets d'initiative publique ou privée concourant aux objectifs d'offres de santé équilibrées sur le territoire et s'inscrivant dans les zones d'implantation prioritaires ou fragiles définies par l'Agence Régionale de Santé au titre de son Projet Régional de Santé dont fait partie le Schéma Régional d'organisation des soins,
- Actions de prévention, de développement social et de solidarité à l'échelle supra communale, dont la responsabilité est confiée au CIAS.

Ces actions trouveront leur origine dans l'analyse des besoins sociaux (ABS), obligation légale des CIAS depuis le décret du 6 mai 1995. Ce diagnostic socio-démographique vise à la compréhension des besoins des populations du territoire.

Il est issu du croisement des analyses des différents acteurs, et place en cela le CIAS au cœur du développement et de l'innovation sociale.

Les préconisations d'une ABS sont à concevoir comme un outil d'aide à la décision devant permettre d'établir la feuille de route des interventions communautaires. Elles permettront de contribuer à assurer les missions de coordination des politiques sociales retenues par les élus comme relevant des enjeux stratégiques pour le territoire.

Les politiques sociales communautaires doivent s'inscrire dans une relation équilibrée et respectueuse des prérogatives des maires en matière de mise en œuvre de leurs actions sociales facultatives et ce dans une dimension de relation de proximité avec leurs concitoyens.

## **SPORTS-CULTURE**

Rapporteur : Monsieur Jean Louis ARCARAZ – JACK ALLAIS

### **2018-09-191 : Définition de l'intérêt communautaire de la compétence "construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire"**

A l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

le Conseil communautaire décide de définir l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » comme suit :

- Équipements culturels : école de musique intercommunale sise à Vayres

Envoyé en préfecture le 02/10/2018

Reçu en préfecture le 02/10/2018

Affiché le

SLO

ID : 033-200070092-20180925-2018\_07\_PV07-DE

- Équipements sportifs :

a-/ piscine couverte à Libourne dont la fermeture est prévue à l'ouverture intercommunal,

b-/ centre aquatique intercommunal (site des Dagueys à Libourne).

## AGRICULTURE, MOYENS TECHNIQUES ET GEMAPI

Rapporteur : Monsieur Jean François MARTINEZ

### **2018-09-192 : Modification de la compétence facultative "incendie et secours"**

**A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Conseil communautaire approuve la modification des statuts de la communauté au titre de la compétence facultative en matière d'incendie et de secours comme suit :

« Aménagement, entretien et vérification des points d'eau servant à l'alimentation des moyens de lutte contre l'incendie, sur les communes d'Arveyres, Cadarsac, Izon, Saint Germain du Puch et Vayres ».

## CULTURE

Rapporteur : Monsieur Jack ALLAIS

### **2018-09-193 : Modification de la compétence facultative "manifestations culturelles"**

**A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Conseil communautaire approuve, dans les statuts de la Communauté au titre de la compétence facultative en matière de manifestations culturelles, l'ajout suivant :

« Organisation d'une programmation et de parcours d'éducation artistique et culturelle ».

## DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

Rapporteur : Monsieur Jacques LEGRAND

### **2018-09-194 : Lancement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Quentin de Baron**

**A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Conseil communautaire décide:

- d'engager une procédure de modification du PLU pour répondre aux objectifs suivants :

La mise en compatibilité du document avec les évolutions réglementaires et législatives récentes (Loi Grenelle, Loi ALUR, Loi Pinel) ;

. La définition d'un véritable projet d'aménagement ayant pour objectifs :

. Limiter l'étalement urbain et le mitage du territoire dans le respect de la législation nationale par un équilibre entre le développement de l'habitat et le renouvellement urbain.

. Lutter contre la division parcellaire en mettant en place divers OAP afin de garder une cohérence démographique adaptée aux services disponibles sur la commune.

. Retravailler les réserves foncières présentes sur la commune et donc réduire le nombre de parcelles constructibles afin de se rapprocher des recommandations émises par le SCoT et par le PLH.

. Adapter notre règlement d'urbanisme pour permettre à la commune d'avoir une véritable maîtrise de son urbanisation.

- de donner autorisation au président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la procédure de modification du PLU ;

- de dire que les crédits destinés au financement des dépenses seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

Conformément à l'article L. 153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au préfet/sous-préfet;

- au président du conseil régional ;

- au président du conseil départemental ;
- au représentant de la chambre d'agriculture ;
- au représentant de la chambre des métiers ;
- au représentant de la chambre de commerce et d'industrie ;
- au président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR).

En application de l'article R. 113-1 du code de l'urbanisme, elle sera adressée pour information au centre national de la propriété forestière.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD

### 2018-09-195 : Mise à jour des tarifs de location des salles de la Pépinière-Hôtel d'Entreprises du Mascaret

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- valider l'actualisation des tarifs de la location des salles de la Pépinière-Hôtel d'entreprises du Mascaret,
- signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

## FINANCES ET FISCALITE

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME

### 2018-09-196 : Budget annexe transport : transfert d'actif du Conseil départemental de la Gironde

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'intégration des éléments d'actifs issus du transfert de la compétence transport du Conseil départemental à la Communauté d'agglomération du Libournais,
- d'autoriser la mise à jour de l'inventaire comptable de La Cali telle que décrite ci-dessus,
- de procéder, en liaison avec le receveur municipal, à la reconstitution des amortissements qui auraient dû être pratiqués par le Conseil départemental et de mettre en place les amortissements sur ces biens à compter de l'exercice 2018 tel que décrit dans l'annexe jointe à la présente délibération.

### 2018-09-197 : Budget annexe Transport : décision modificative n°1

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à ajuster les crédits comme suit :

		Section de Fonctionnement				
Chapitre	Article	Sens	Objet	Budget 2018	DM	Total budget 2018
042	6811	Dépenses	Dotations aux amortissements	45 400 €	+ 40 000 €	85 400 €
Total des dépenses					+ 40 000 €	
73	734	Recettes	Versement transport	2 750 000 €	40 000 €	2 790 000 €
Total des recettes					+ 40 000 €	
		Section d'investissement				
Chapitre	Article	Sens	Objet	Budget 2018	DM	Total budget 2018
020	020	Dépenses	Dépenses Imprévues	0	+ 40 000 €	40 000 €

Total des dépenses					Envoyé en préfecture le 02/10/2018
040	28153	Recettes	Amortissement des immobilisations	45 40	Reçu en préfecture le 02/10/2018
Total des recettes					Affiché le + 40 000 €
					85 SLOW
					ID : 033-200070092-20180925-2018_07_PV07-DE

## 2018-09-198 : Modification de la liste des membres de la CLECT

A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de modifier la liste des membres de la CLECT comme suit :

	COMMUNES	Représentant titulaire	Représentant suppléant
1	ABZAC	Michel DION	Evelyne PARIOLLEAU
2	ARVEYRES	Nicolas DONIS	Anne CAZENAVE
3	BAYAS	Fabienne KRIER	Christian RAYMOND
4	BONZAC	Jean-Luc DARQUEST	François-Didier BASSET
5	CADARSAC	Armand REIS FILIPE	Régis WIECZORECK
6	CAMPS SUR L'ISLE	David RESENDE	Françoise DEMARE
7	CHAMADELLE	Gérard MUSSOT	Thierry BORDAT
8	COUTRAS	Jérôme COSNARD	Michel FOULOUX
		Alain JAMBON	Baptiste CHANSARD
		Roger RAMOS	Jean-Paul DUBOIS
9	DAIGNAC	Eric LACOUME	Ludovic BARTHE
10	DARDENAC	Odile LUMINO	Jean-Yves HACHE
11	ESPIET	Bernard PIOT	Damien GRAIN
12	GENISSAC	Emilie FAUBET	Gérard HENRY
13	GOURS	Honoré SEGUY	Gisèle SAUVANAUD
14	GUITRES	Annie ESTEBAN	Sylvie SCHWARZ
15	IZON	Anne-Marie ROUX	Sophie CARRERE
		Frédéric MALVILLE	Christian ROBIN
		Laurent DE LAUNAY	Delphine FLOIRAT RATTE
16	LAGORCE	Bruno LAVIDALIE	Olivier MAURICE
17	LALANDE DE POMEROL	Frédéric DUDILOT	Sébastien GODINEAU
18	LAPOUYADE	Hélène ESTRADÉ	Hervé GODINAUD
19	LE FIEU	Michel VACHER	Mariette BENECH
20	LES BILLAUX	Michel MILLAIRE	Thierry BALAN
21	LES EGLISOTTES	Bernard GUILLEMOT	Bernard NADEAU
22	LES PEINTURES	Jacques MESPLEDE	Armand BATTISTON
23	LIBOURNE	Denis SIRDEY	Thierry MARTY
		Laurence ROUEDE	Annie POUZARGUE
		Corinne VENAYRE	Monique JULIEN
24	MARANSIN	Loïc MANON	Jean-Claude GOBIN
2	MOULON	Loïc MAGNAN	Renaud CHALLENGEAS
26	NERIGEAN	Jean-Luc LAMAISON	Jean-Louis PARENTEAU
27	POMEROL	Caroline RAYNIER	Cédric CAILLEGARIN
28	PORCHERES	David REDON	Christian AICOBERRY
29	PUYNORMAND	Joël BAYLE	Jean ARNAUD
30	SABLONS	Francine TREBUCHAIRE	Jean-Claude ABANADES
31	SAINT ANTOINE SUR L'ISLE	Paquerette PEYRIDIEUX	Cédric BORDET
32	SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE	Georges DELABROY	Damien BRULATOUT

22	LES PEINTURES	Jacques MESPLEDE	Envoyé en préfecture le 02/10/2018 Reçu en préfecture le 02/10/2018
33	SAINT CIERS D'ABZAC	Aline LACUENTRE	Affiché le
34	SAINT DENIS DE PILE	Pascal PERAULT	ID : 033-200070092-20180925-2018_07_PV07-DE
		Henriette DUFOURG CAMOUS	Sylvie FAURIE
		Fabienne FONTENEAU	Marie-Claude SOURDY
35	SAINT GERMAIN DU PUCH	Catherine VIANDON	Henri Michel GATA
36	SAINT MARTIN DE LAYE	Jean-François MARTINEZ	Annie ROY
37	SAINT MARTIN DU BOIS	Philippe FAURT	Marie-Flor LACOSTE
38	SAINT MEDARD DE GUIZIERES	Stéphane CATALAN	Mireille CONTE JAUBERT
39	SAINT QUENTIN DE BARON	Jack ALLAIS	Marc CHERRIER
40	SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND	Martine CADOT	Jean-Pierre DUBET
41	SAINT SEURIN SUR L'ISLE	Anne BERTHOME	Marcel BERTHOME
42	SAVIGNAC DE L'ISLE	Chantal GANTCH	Muriel GABRIEL
43	TIZAC DE CURTON	Josette TRAVAILLOT	Christian ARFELLI
44	TIZAC DE LAPOUYADE	Dominique BERNESCUT	Pierre-Jean MARTINET
45	VAYRES	Jacques LEGRAND	Pierre MALVILLE
		Jocelyne LEMOINE	Jack GAUTHIER
		Eve RIBES	Laurence CHATELIER

**2018-09-199 : Signature d'une convention de reversement du forfait post-stationnement - FPS entre La Cali et la Ville de Libourne**

**A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention avec la Ville de Libourne qui précise que le solde des recettes du FPS 2018 étant négatif, (après déduction faite des coûts de mise en œuvre du FPS), il ne sera procéder à aucun reversement à La Cali en 2018.

**2018-09-200 : Attribution d'une subvention à l'association de l'union nationale des combattants de Saint Médard de Guzières dans le cadre de l'exposition temporaire "Les chemins de la mémoire" du 3 au 11 novembre 2018**

**A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Conseil communautaire décide :

- d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 € dans le cadre de la tenue de cette exposition temporaire à l'occasion de la commémoration de la fin de la 1ère guerre mondiale ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement de cette aide selon l'imputation budgétaire suivante : Chapitre 65 – compte 6574 – fonction 020 DGEN0.

**2018-09-201 : GEMAPI : appel à produit au titre de l'année 2019**

**A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Conseil communautaire arrête le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour 2019 tel que suit :

- Pour la gestion des milieux aquatiques (GEMA) : participation aux syndicats de bassins versants :

Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant (SABV) de la Dronne aval	Envoyé en préfecture le 02/10/2018 Reçu en préfecture le 02/10/2018	32 250 €
Syndicat Intercommunal d'Aménagement (SIA) de la Saye, du Galostre e	Affiché le du Lary	35 000 €
Syndicat Intercommunal d'Études, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle (SIETAVI)		105 000 €
Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 Mers (SMER E2M)		77 500 €
Syndicat Intercommunal de Travaux et d'Améliorations Foncières (SITAF) du Canton de Castillon		0 €
<b>Sous-Total GEMA</b>		<b>269 750 €</b>

- Pour la prévention des inondations (PI) :

Etude pour le dossier des Systèmes d'Endiguements	15 000 €
Participation aux Associations Syndicales Autorisées (ASA)	95 000 €
<b>Sous-Total PI</b>	<b>110 000 €</b>

- Coût de gestion interne : 80 % des dépenses liées au poste

Chargé de Mission + secrétariat	39 000 €
Véhicule (amortissement + entretien + carburant + assurance)	4 500 €
Abonnement téléphonique	220 €
Formation	4 000 €
<b>Sous-Total Gestion interne</b>	<b>47 720 €</b>

**Soit une taxe GEMAPI globale de 427 470 €**

**2018-09-202 : Taxe de séjour : nouvelles dispositions et modalités de perception au 1er janvier 2019**

**A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les tarifs, au réel, selon les propositions faites dans le tableau ci-dessous.
- de valider les modes de recouvrements de la taxe de séjour.

Catégories d'hébergement	Tarifs actuels	Tarifs planchers	Tarifs plafonds	Tarifs proposés
Palaces	3.50 €	0.70 €		
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2.50 €	0.70 €	3.00 €	2.50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.50 €	0.70 €	2.30 €	1.80 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.00 €	0.50 €	1.50 €	1.20 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.90 €	0.30 €	0.90 €	0.90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0.75 €	0.20 €	0.80 €	0.75 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de campings-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0.55 €	0.20 €	0.60 €	0.60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €	0.20 €	0.20 €	0.20 €
Hôtel, résidence de tourisme et village de vacances, sans classement ou en attente de classement, meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0.40 €	1 % sur le tarif de la nuitée HT/personne	5 % sur le tarif de la nuitée HT/personne	3 % sur le tarif de la nuitée HT/personne

Envoyé en préfecture le 02/10/2018

Reçu en préfecture le 02/10/2018

Affiché le

Tarifs proposés

SLO

ID : 033-200070092-20180925-2018\_07\_PV07-DE

### 2018-09-203 : Fixation du coefficient multiplicateur de la taxe sur les surfaces commerciales - TASCOM

A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le coefficient multiplicateur de la TASCOM à 1,15,
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### 2018-09-204 : Taxe sur les friches commerciales - année 2019

A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire :

- de valider l'envoi de la liste des locaux commerciaux à la direction régionale des finances publiques pour taxer les locaux commerciaux vacants depuis plus de 2 ans à la taxe sur les friches commerciales de la manière suivante :
  - 10 % la première année,
  - 15 % la deuxième année,
  - 20 % à compter de la troisième année.
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

**2018-09-205 : Signature de la Convention-cadre pluriannuelle "Action cœur de Ville"**

**A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention pour soutenir le projet afin de bénéficier dès 2018 de l'appui en ingénierie, en financement et en prêt éventuel des partenaires engagés.

**2018-09-206 : Signature du contrat de ville d'équilibre avec le Département de la Gironde et la Ville de Libourne**

**A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer le contrat « Ville d'Équilibre » avec le Département de la Gironde et la ville de Libourne pour la période 2018 – 2020.

**ENFANCE, PETITE ENFANCE**

Rapporteur : Madame Anne-Marie ROUX

**2018-09-207 : Restitution à la commune de Vayres de locaux affectés à la compétence enfance**

**A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Conseil communautaire décide :

- de constater la non utilisation des locaux situés rue de la pompe et avenue de Libourne sur la commune de Vayres pour l'exercice de la compétence communautaire « Enfance »,
- de restituer ce bien à la commune de Vayres,
- de demander à la commune de Vayres de procéder à la désaffectation de ce bien,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents concernant cette restitution.

**AGRICULTURE, MOYENS TECHNIQUES ET GEMAPI**

Rapporteur : Monsieur Jean François MARTINEZ

**2018-09-208 : Nouveau périmètre du site Natura 2000 des Vallées de la Saye et du Meudon**

**A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à valider le nouveau périmètre du site FR7200689 « Vallées de la Saye et du Meudon ».
- à signer les pièces concernant les présentes décisions.

**2018-09-209 : Nouveaux statuts du SABV Dronne aval (Syndicat d'aménagement du bassin versant de la Dronne aval)**

**A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à valider les nouveaux statuts du SABV de la Dronne
- à signer les pièces concernant les présentes décisions.

**2018-09-210 : Nouveaux statuts du SMER E2M (Syndicat mixte eaux et rivières de l'Entre deux Mers)**

**A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à valider les nouveaux statuts du SMER E2M
- à signer les pièces concernant les présentes décisions.

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON en l'absence de Monsieur Georges DELABROY

**2018-09-211 : Modification du tableau des effectifs**

**A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à modifier le tableau des effectifs comme suit :

**A compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2018 :**

FILIERE ADMINISTRATIVE

- Création d'un poste d'attaché à temps complet au pôle enfance jeunesse (suite à promotion interne d'un agent)

FILIERE ANIMATION

- Suppression d'un poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au pôle enfance jeunesse (suite à promotion interne d'un agent)

FILIERE TECHNIQUE

- Création d'un poste d'ingénieur à temps complet au service technique patrimoine (suite à promotion interne d'un agent)

- Suppression d'un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au service technique patrimoine (suite à promotion interne d'un agent)

- Création d'un poste de technicien à temps complet au service technique patrimoine (suite à promotion interne d'un agent)

- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet au service technique patrimoine (suite à promotion interne d'un agent)

**A compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2018 :**

FILIERE ADMINISTRATIVE

- Suppression d'un poste d'administrateur à temps complet à la direction générale des services (suite à la mutation d'un agent)

- Création d'un poste d'attaché principal à temps complet à la direction des ressources humaines (suite à mutation d'un agent)

- Suppression d'un poste d'attaché à temps complet à la direction des ressources humaines (suite à mutation d'un agent)

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au service commun commande publique (suite à disponibilité d'un agent)

FILIERE TECHNIQUE

- Suppression d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au service commun système d'information (suite fin de détachement pour intégration directe d'un agent)

- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet au pôle entretien (suite à radiation pour abandon de poste d'un agent)

FILIERE ANIMATION

- Création d'un poste d'animateur à temps complet à la direction de l'ALSH de Vayres (suite au recrutement par voie de mutation d'un agent)

- Création d'un poste d'animateur à temps complet à la direction de l'ALSH de St Denis de Pile (suite au recrutement par voie de mutation d'un lauréat du concours)

- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à la direction de l'ALSH de St Denis de Pile (suite au recrutement par voie de mutation)

- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à l'ALSH primaire de St Denis de Pile (suite à intégration agent dans filière administrative après mutation interne)

**A compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2018 :**

FILIERE ADMINISTRATIVE

- Suppression d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à la direction générale (suite à la mutation d'un agent)

FILIERE TECHNIQUE

- Suppression d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au service commun technique ingénierie (suite à mutation d'un agent)

Rapporteur : Monsieur Jack ALLAIS

**2018-09-212 : L'Art de grandir - parcours culturels : conventions de partenariat avec les associations - année scolaire 2018/2019**

**A l'unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser les subventions aux associations « Entre-Deux-Arts », « MKP – MusiK à Pile » et « Permanences de la littérature »,
- et à signer les conventions de partenariat liées à ces parcours.

Imputations budgétaires :

- Chapitre 011 – service destinataires CULT3 et COOR3 (ou budget de l'EJ concerné)
- Chapitre 65 – article 6574 – service destinataire CULT3

**2018-09-213 : L'Art de grandir - Jeune public : convention de partenariat avec MKP - Musik à Pile - année scolaire 2018/2019**

**A l'unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser la subvention à l'association « MKP – MusiK à Pile »,
- et à signer la convention de partenariat liée à cette programmation « jeune public ».

Imputations budgétaires :

- Chapitre 65 – article 6574 – service destinataire CULT3

**PREFIGURATION DE LA FUTURE COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Monsieur Michel MILLAIRE

**2018-09-214 : Compétence eau et assainissement : étude préalable au transfert de compétence - validation du principe de financement**

**A l'unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

- de se prononcer sur les modalités de cofinancement de la mission de préfiguration de la compétence eau et assainissement selon les principes énoncés ci-dessous,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions et de signer tous documents afférents à la mise en œuvre de ce plan de financement.

Plan de financement prévisionnel de la mission de préfiguration :

Financeurs	Montant HT	Taux de participation
La Cali	52 083,33 €	25 %
Syndicats et communes ayant conservées la compétence assainissement collectif	52 083,33 €	25 %
Financement AEAG	104 166,67 €	50 %
<b>Montant total de l'étude</b>	<b>208 333,33 €</b>	<b>100 %</b>

Proposition de cofinancement ci-dessous calculée au prorata de la population DGF 2018 sur le montant HT :

Syndicats et communes concernées	Population DGF 2018	Taux proratis	
SIAEPA d'Arveyres	20 161	21,57 %	11 236,87 €
SIAEPA de la vallée de l'Isle	8 766	9,38 %	4 885,79 €
SIAEPA du nord Libournais	16 971	18,16 %	9 458,90 €
SIAEPA des Billaux et de Lalande de Pomerol	1 913	2,05 %	1 066,22 €
SIAEPA de la vallée de la Dronne	11 134	11,91 %	6 205,61 €
SIEA de l'est Libournais	657	0,70 %	366,18 €
Abzac	2 050	2,19 %	1 142,58 €
Libourne	25 895	27,71	14 432,76 €
Moulon	1 034	1,11	576,31 €
Nérigean	861	0,92	479,88 €
Saint Christophe de Double	753	0,81	419,69 €
Saint Seurin sur l'Isle	3 252	3,48	1 812,52 €
<b>TOTAL</b>	<b>93 447</b>	<b>100,00</b>	<b>52 083,33 €</b>

Envoyé en préfecture le 02/10/2018  
 Reçu en préfecture le 02/10/2018  
 Affiché le  
 ID : 033-200070092-20180925-2018\_07\_PV07-DE

## PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 19h25.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
 Fait à Libourne **2 octobre 2018**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
 Philippe BUISSON, Président  
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.